

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 janvier 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
Claudette Trudel Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2012

01-001 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Vallée, maire et les conseillers (ères) André Lacombe, Claudette Trudel Bédard, André Beaudoin, Tommy Plamondon, Jacques Tessier et Bertin Cloutier déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rés. 2012

01-002 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et ajournée du 19 décembre 2011 ainsi que la séance extraordinaire du 19 décembre 2011.

4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement numéro 286-2012 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception.
8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2012/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
9. A) Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.  
B) Ministère des Transports/offre de contrat pour le fauchage des abords de routes
10. Demande de dérogations mineures pour le 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle
11. Club de Ski de fond le Geai Bleu/ location et assurance
12. Association des riverains pour la protection du lac Croche à Sainte-Thècle/demande d'aide financière pour le projet du plan directeur de l'eau
13. A) Soumissions reçues pour l'achat d'un camion citerne pour le service d'incendie  
B) Avis de motion pour adopter un règlement concernant l'achat et le financement d'un camion citerne pour le service d'incendie
14. Plaisirs d'hiver/participation
15. ADMQ/cotisation 2012
16. Association des policières et policiers provinciaux du Québec/Demande de participation publicitaire.
17. Convention collective des employés municipaux.
18. Relais pour la vie hivernale de Hérouxville/inscription
19. Demande d'utilisation de la salle Aubin par le groupe Pink Floyd Illusion
20. Location des bâtisses municipales/tirage au sort
21. Engrais Neault/lavage des camions de déneigement

22. Questions de l'assistance
23. Affaires nouvelles :
  - A) COMAQ/ formation pour la directrice général adjointe
  - B) Modification de noms de rues
  - C) Facture de MESAR/Chevalier de Colomb
  - D) Demande du futur acheteur de l'Hôtel Laviolette
24. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012  
01-003 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2011

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre et ajournée du 19 décembre ainsi que la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Correspondance reçue en décembre 2011 Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation de Territoire du Québec**

Il nous informe de l'entrée en vigueur prochaine du Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux. Cette mesure sera seulement applicable aux contrats de construction d'une valeur de 25 000 \$ et plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Un communiqué de presse nous informant que Madame la Ministre Julie Boulet a annoncé une aide gouvernementales pouvant atteindre 60 000 \$ pour un aménagement multiservices dans le secteur central du village de Grandes-Piles.

Le Protocole d'entente dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) concernant l'aide financière de 81 500 \$ pour l'achat d'un camion citerne.

**Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs**

Il nous envoie le montant du à notre municipalité dans le cadre du programme sur la distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit un montant de 16 2013. 48 \$

**Association des directeurs municipaux du Québec.**

Le Mini-Scribe traitant de divers sujets tel que l'adoption du politique de gestion contractuelle, l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus, budget ou le programme triennal d'immobilisations

### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ autorise la demande sous conditions de Monsieur René Allard pour l'autorisation autre que l'agriculture pour des lots 51-b et 55-a sur le chemin Saint-Georges Nord, soit pour l'installation d'un bâtiment promotionnel d'une superficie approximative de 27 mètres carrés et ce pour une période de 3 ans.

### **COPIEBEC**

Ils nous font parvenir la nouvelle version de la liste des exclusions de notre licence de reproduction – Mise à jour et liste d'exclusion pour la bibliothèque municipale.

### **Curriculum vitae**

Gaétan Tousignant offre ses services pour travailler pour la municipalité.

### **Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.**

Il nous remercie pour notre appui financier lors du brunch-bénéfice du 27 novembre dernier.

### **Fondation Québécoise du cancer**

Il nous remercie pour avoir contribué à leur campagne corporative de leur fondation.

### **Hydro-Québec**

Il nous envoie un bulletin d'informations concernant les poteaux d'Hydro-Québec : gare à l'affichage. (Annexe A)

### **Madame Lise St-Denis, député de Saint-Maurice – Champlain**

Elle nous envoie le programme d'appuis financiers pour des activités qui se dérouleront pendant la période du Canada en fête, du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet.

### **Promotion Ste-Thècle Inc.**

Il nous envoie une lettre de remerciement pour notre appui à titre de commanditaire lors du Festival Champêtre 2011.

### **SMI**

Il nous envoie une offre de service pour leur laboratoire d'analyses.

### **La Société de l'assurance automobile du Québec**

Elle nous informe que deux véhicules du service d'incendie sont sur avis de réparations non effectuées. Ces véhicules sont donc sous l'effet d'une interdiction de circuler sur les chemins publics.

### **La Société d'Habitation du Québec**

Elle nous informe du financement à long terme des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables pour les années 2008 à 2010 – précision concernant la part municipale. (Annexe B)

### **Shawinigan 2012**

Il nous envoie le journal officiel de Shawinigan 2012 47<sup>ème</sup> finale des Jeux du Québec.

#### Rés. 2012

#### 01-004: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de décembre 2011 (réf. résolution 2011-01-007)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour Décembre 2011)		
- Vallée Alain	944.35	
- Lacombe André	485.96	
- Plamondon Tommy	485.95	
- Tessier Jacques	485.95	
- Beaudoin André	485.95	
- Cloutier Bertin	485.95	
- Trudel-Bédard Claudette	485.95	<b>3 860.06</b>
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 03-12-2011)		
- Paillé Louis	634.57	
- Piché Jean-Yves	701.90	
- Dumas Louise	262.63	
- Vallée Yves	494.94	
- Boutet France	185.13	
- Magnan Sylvain	531.28	
- Ricard Jacques	264.12	
- Boutet Normand	111.23	
- Lafrenière Louis-Philippe	36.23	
- Prince Mélanie	33.23	

---

- Béland Ricard Maxime	96.71	
- Dionne Danny	372.03	
- Genois Michel	156.15	
- Veillette Julie	656.09	<b>4 536.24</b>
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 10-12-2011)		
- Paillé Louis	634.57	
- Piché Jean-Yves	701.90	
- Vallée Yves	494.54	
- Boutet France	212.27	
- Magnan Sylvain	507.61	
- Ricard Jacques	264.12	
- Dumas Louise	262.64	
- Béland Ricard Maxime	62.11	
- Veillette Julie	656.09	
- Lafrenière Louis-Philippe	62.11	<b>3 857.96</b>
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 17-12-2011)		
- Paillé Louis	638.20	
- Piché Jean-Yves	685.13	
- Dumas Louise	230.52	
- Vallée Yves	484.37	
- Boutet France	175.62	
- Magnan Sylvain	598.41	
- Ricard Jacques	232.50	
- Clément Vanessa	20.70	
- Vallée Laurence	20.70	
- Lavoie Philippe	25.89	
- Dionne Danny	416.79	
- Veillette Julie	656.09	
- Béland Ricard Maxime	81.96	
- Vandal Mathieu	56.93	
- Lafrenière Louis-Philippe	51.76	<b>4 375.57</b>
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 24-12-2011)		
- Paillé Louis	2 873.42	
- Piché Jean-Yves	2 019.48	
- Dumas Louise	255.52	
- Vallée Yves	412.19	
- Boutet France	173.77	
- Ricard Jacques	244.24	
- Prince Mélanie	29.77	
- Veillette Julie	656.09	<b>6 664.48</b>
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 31-12-2011)		
- Paillé Louis	702.87	
- Piché Jean-Yves	882.60	
- Dumas Louise	255.53	

---

- Vallée Yves	717.53	
- Boutet France	112.07	
- Magnan Sylvain	109.97	
- Ricard Jacques	347.14	
- Vandal Mathieu	123.88	
- Lavoie Philippe	84.88	
- Dionne Dany	782.46	
- Vallée Laurence	31.05	
- Béland Ricard Maxime	31.05	
- Lafrenière Louis-Philippe	36.23	
- Genois Michel	198.52	
- Boutet Normand	147.05	
- Veillette Julie	661.61	<b>5 224.44</b>
0000. Caisse Populaire (Ajust. ass.salaire et bottes : 31 déc.)		
- Paillé Louis	72.11	
- Piché Jean-Yves	262.92	
- Dumas Louise	324.97	
- Vallée Yves	230.50	
- Magnan Sylvain	241.98	<b>1 132.48</b>
0000. Caisse Populaire (Salaires des pompiers Déc. 2011)		
- Beaudoin André	351.90	
- Beaudoin André (premier répondant) 2 sorties	40.00	
- Carrier Lucien	124.99	
- Francoeur Yvan	184.09	
- Mongrain St-Laurent Yves	125.67	
- Mongrain St-L. Yves (premier répondant) 1 sortie	20.00	
- Dionne Danny	124.99	
- Marcotte Éric	83.61	
- Bacon Stéphane	124.99	
- Plamondon David	124.99	
- Dessureault Martin	86.19	
- Proteau Steve	124.99	
- Davidson Pascal	83.61	
- Magnan Stéphane	124.99	<b>1 725.01</b>
<b>TOTAL DES SALAIRES :</b>		<b>31 376.24</b>
0000. Télus : Téléphone Pavillon St-Gabriel		137.08
0000. Télus : téléphone Parc Optimiste		117.43
0000. Télus : téléphone Bibliothèque		69.43
0000. Télus : téléphone Caserne		69.65
0000. Télus : téléphone municipalité		957.81
0000. Hydro-Québec : Chauffage Hôtel de ville		2 884.32
0000. Hydro-Québec : Électricité Hôtel de ville		2 848.18
0000. Hydro-Québec : Éclairages rues		2 043.19

0000.	Bell : cellulaire maire + inspecteur	101.63
000.	Pitney Bowes : timbres	569.62
0000.	Visa Louis: repas formation code d'éthique	22.28
0000.	Revenu Québec : DAS provinciales pour nov. 2011	7 530.70
0000.	Revenu Canada : DAS fédérales régulières nov. 2011	1 116.41
0000.	Revenu Canada : DAS fédérale tx réduit nov. 2011	1 849.29
0000.	Kubota : location tracteur nov. 2011	669.05
0000.	Ascenseurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur	264.31
4830	Syndicat rég. des employés: Cot. syndicale nov. 2011	263.27
4831	Claudette T. Bédard : montre Thérèse Lemelin	250.00
4832	Petite caisse : fourn. Bureau, repas biblioth.vaccin	82.10
4833	J-F Bellemare : musique rencontre sociale	200.00
4834	Sport Hommage : 1 billet gala Éric Bédard	45.00
4835	Promotion Ste-Thècle : Remb aide domiciliaire 2011	2 703.06

**SOUS-TOTAL DES PRÉA ET CHÈQUES 24 793.81**

0000	Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
	- Dépôt REER novembre 2011	2 604.54	
	- Frais d'int. emprunt temp. PRECO Villeneuve, #12	3 236.00	
	- Frais remb. prêt #2 : Centre local emploi	13 105.71	
	- Frais remb. prêt #10 : Aqueduc St-Pierre sud	571.17	
	- Frais remb. prêt #8 : Caserne	3 201.04	
	- Frais remb. prêt #11 : Charles-Audy	5 268.07	
	- Frais remb. prêt #13 : camion vidanges	5 317.93	
	- frais int. mensuel marge de crédit	502.67	
	- Frais de relevé novembre 2011	5.00	<b>33 821.13</b>

**SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2011 89 991.18**

## AUTRES DÉPENSES

4836	Abri Lacombe : tempo camion vidanges	6 174.74
4837	Assoc. Forestière Vallée du St-Maurice : dîner débat	30.00
4838	Beaudoin André : remb. kms BMR 5 à 7	36.80
4839	Boivin et Gauvin : lance pour camion vidanges	86.58
4840	Boulangerie Germain : repas rencontre sociale	1 552.91
<b>4841</b>	<b>Boutique Fleur de mai : fleur décès Yves Lamarre</b>	<b>56.96</b>
4842	Canadien National : Signaux avec et sans barrières	1 105.91
4843	Centre d'ent. et rép. du camion: insp. Camion incendie	148.33
4844	Centre de gestion des Equip. roulant : mois nov. 2011	2 184.38
4845	Cloutier Bertin : visite Coop habitation St-Ubald	25.60
4846	Comptoir d'escompte : caisses papier, glace,	120.70
4847	Consultants Mesar : hon. rue Vallée et Montagne	5 004.73
4848	Dess., Lemire, Désauln., hon. preco Villeneuve	2 392.43
4849	Dontigny Jean-Luc : déneigement trottoir+patinoire	1 068.05

4850	Dontigny Réjean : foulage nov. 2011, déneig. trottoirs	669.31
4851	Durocher Daniel:lumière, fournaise caserne, geai bleu	920.30
4852	École Masson : location gymnase club gymnastique	494.42
4853	Entreprise Roger Bacon : Essence	1 823.00
4854	Entreprise St-Ubald : contrat neige, 2e versement	36 245.24
4855	Ferme Lac Travers : déneig. garage, trottoirs,	890.03
4856	Flibotte musique : micro salle aubin	398.73
4857	G.A. Automobiles : antigel, pièces Kubota, huile	245.83
4858	Garage R. Plamondon : rép. unité d'urgence	154.08
4859	Genois Michel : remb. pour bottes 2011	63.75
4860	Georges Paquin:déneig. h. ville, trottoirs, geai bleu	1 012.52
4861	Gestar : soutien annuel Documentik	592.13
4862	Groupe CLR : location portatif, syst. commun.	618.68
4863	Groupe Lafrenière : rép. Kubota chaufferette	311.60
4864	H.P Terrass.: pépîne, camion, travaux Alain Bédard	469.94
4865	Hélie 'N Sport : filage pelle déneigement	301.90
4866	Hibon : réparation suppresseur, assai. des eaux	2 831.04
4867	John Meunier : chlore, sonde, freight, transport	1 147.21
4868	Laboratoires Environnex : analyse eau nov-dec 2011	520.35
4869	Lamarre Gilles : remb. pour bottes 2011	78.75
4870	Lessard Buick : rép. camion GMC chauffrette	382.77
4871	Linde : oxygène souder garage	20.96
4872	M.G. Services : location surfaceuse	2 637.37
4873	M.R.C: service internet annuel 2011	2 400.00
4874	Marché Bonichoix : boisson rencontre sociale, verres	406.86
4875	Martel J-Y : transport. et disposition Éco-Centre (2)	444.31
4876	Nouvelliste : appel offre camion incendie+ abonn.	560.54
4877	<b>Pharmacie Christine Béland : épipen p.répondant</b>	<b>341.74</b>
4878	Pierre Naud : tapis, chauffe-eau, tuyau, union	581.74
4879	<b>Pomplo : soude, barils, hypochlorite sodium</b>	<b>1 462.49</b>
4880	Postes Canada : bulletin nov-déc, récupération	583.74
4881	PG Solutions : relevé 24, contrat annuel 2012	8 396.27
4882	Protection incendie : appareils. respiratoire	9 922.87
4883	Québec municipal : adhésion annuelle 2012	313.29
4884	Quinc.Lafrance: déc. Noël, toilette h. ville, propane	535.94
4885	Ricard Maxime : remb. pour bottes 2011	41.25
4886	R. Léveillé Extincteur : recharges	165.39
4887	Services Matrec : 2 collectes de nov. 2011	945.58
48888	Serv.Tech. incendie: lampe Pélican, recharge cylindre	339.23
4889	SignoPlus : pancartes VTT	2 012.65
4890	Syst. bureautique SBM : contrat 12 nov. au 12 fev	960.03
4891	Ultramar : Essence camion vidanges	506.00
4892	Vallée Alain : kms, Coop St-Ubald, Grandes-Piles	54.40
4893	Ville St-Tite : frais glace 1 <sup>er</sup> versement	6 037.50
	<b>SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES DÉCEMBRE 2011</b>	<b>109 829.85</b>

**TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2011**

**199 821.03**

Rés. 2012

01-005 :

Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2011 au montant de 199 821.03 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 janvier 2012, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
André Beaudoin, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Tommy Plamondon, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 286-2012 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2012 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2011;

ATTENDU Qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2012

01-006 :

À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

## **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **Article 2 Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2012.

## **Article 3 Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,530 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,090 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

## **Article 4 Déchets**

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 130,00 \$ par logement;
- 100,00\$ par chalet;
- 50,00 \$ par camp forestier
- 100,00 \$ par commerce catégorie no 1;
- 150,00 \$ par commerce catégorie no 2;
- 250,00 \$ par commerce catégorie no 3;
- 500,00 \$ par commerce catégorie no 4;

## **Article 5 Collecte sélective**

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 47,00 \$ par logement;

47,00 \$ par commerce et industrie.

### **Article 6      Aqueduc**

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 \$:

Règlement numéro 21-91 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable, d'une conduite d'amenée, d'une station de pompage et réfection de voirie ainsi qu'un emprunt de 1 046 000 \$ :

<b><u>AQUEDUC</u></b>	<b><u>SERVICE</u></b>	<b><u>REGL.</u></b> <b><u>207-03</u></b>	<b><u>REGL.</u></b> <b><u>21-91</u></b>
Résidence et logement :	70.00	22.00	38.00
Ferme:	152.18	47.83	82.61
Garage commercial:	52.08	16.37	28.27
Bureau d'affaire/professionnel	34.25	10.76	18.59
Chalet (saison estivale)	35.00	11.00	19.00
Salon funéraire	42.13	13.25	22.88
Hôtel	152.18	47.83	82.61
Restaurant	76.34	24.03	41.31
Salon de coiffure/esthétique	76.34	24.03	41.31
Boulangerie	76.34	24.03	41.31
Atelier de couture	46.15	14.50	25.05
Magasin, dépanneur	34.25	10.76	18.59
Épicerie	91.28	28.69	49.55
Caisse ou Banque	49.64	15.76	27.22
Industrie (Ent.Ste-Thècle)	201.27	63.25	
Industrie (Pierre Naud Inc)	93.88	29.51	50.96
Roulotte à patate frite	31.26	9.81	16.95
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, etc..)	70.00	22.00	38.00
Camping(nombre d'emplacement X 1.00 logement)			

Aucun montant ne sera chargé à ceux qui auront payé comptant leur quote-part totale se rapportant au règlement 21-91.

## **Article 7 Égout et assainissement des eaux usées**

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

95,00 \$ par logement, commerce et industrie

## **Article 8 Vidange des fosses septiques**

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	155.00 \$ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.20 \$ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une visite à une installation constituée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sans qu'il y ait vidange de ladite fosse	100 \$ / évènement
Tarif fixe applicable lors d'une vidange hors saison ou d'une vidange qui cons- titue une demande en urgence qui se révèle non justifiée	100 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)	350 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)	500 \$ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 \$

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

## **Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant**

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 \$ par logement; commerce, industrie et chalet

50.00 \$ par terrain vacant

50.00 \$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

#### **Article 10 Nombre et dates des versements**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

#### **Article 11 Paiement exigible**

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

#### **Article 12 Autres prescriptions**

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

#### **Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

**Article 14 Pénalité sur les taxes impayées**

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

**Article 15 Frais d'administration**

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**Article 16 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Maire

Rés. 2012  
01-007:

Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2012/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 19 décembre 2011:

Rémunération des élus

Salaires des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

---

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-008 :

Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-009 :

Ministère des Transports/offre de contrat pour le fauchage des abords de routes

ATTENDU QUE le Ministère des Transports offre à notre municipalité, le contrat pour le fauchage des abords des routes entretenues pour leur ministère;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports offre la somme de 349.00 \$ annuellement pour une période de trois ans à la Municipalité de Sainte-Thècle pour le fauchage des abords de rues sur une longueur de 9,05 kilomètres;

ATTENDU QUE la municipalité trouve cette offre n'est pas assez avantageuse et qu'il en coûterait plus cher que le montant reçu pour faire exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claude Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle

refuse l'offre du Ministère des Transports pour le fauchage des abords des routes entretenu par le MTQ.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-010 :

#### Demande de dérogations mineures pour le 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures de Sonia Bélanger concernant l'installation d'une clôture d'une hauteur de 5'5" en cours avant au 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage exige qu'une clôture en cours avant ne soit pas plus haute que 1 mètre (3,28 pieds);

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de Madame Sonia Bélanger pour le 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle comme suit :

-Autorise la construction d'une clôture de 5'5" pieds de hauteur dans la marge avant aux conditions suivantes :

- A) La clôture devra être implanté à plus de 3 mètres (10') du trottoir.
- B) Le modèle de clôture devra être identique a celui présenté.
- C) L'enseigne et les roches en place devront être situés en dehors de l'enceinte et demeurer en place.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-011 :

#### Club de Ski de fond le Geai Bleu/location et assurance

CONSIDÉRANT la résolution 2009-12-376 concernant la location du 2501 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle au Club de Ski de fond le Geai Bleu au montant de 500.00 \$ pour la période la saison hivernale 2011-2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engageait à payer les assurances, le déneigement, le chauffage et l'électricité;

CONSIDÉRANT que le club de Ski de fond le Geai Bleu a reçu la facture pour l'assurance responsabilité au montant de 779.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une

aide financière de 779 \$ au Club de Ski de Fond Le Geai Bleu pour défrayer l'assurance responsabilité du Club pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des riverains pour la protection du lac Croche à Sainte-Thècle/demande d'aide financière pour le projet du plan directeur de l'eau

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2012

01-012 :

Soumission reçues pour l'achat d'un camion citerne pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT Que nous avons reçus deux soumissions pour l'achat d'un camion citerne soit de :

Héloc Ltée au montant de :	187 076.24 \$ taxes incluses
Équipements d'incendie Levasseur Inc. au montant de :	194 250.26 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que les soumissions sont conformes au devis;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt concernant l'achat de ce camion citerne n'est pas encore approuvé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Héloc Ltée pour la fourniture d'un camion citerne pour le service d'incendie au montant de 187 076.24 \$ taxes incluses et ce conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour l'achat d'un camion citerne, une piscines portatives et deux appareils respiratoires ainsi qu'un emprunt pour financer l'achat de ces équipements.

Rés. 2012

01-013 :

Plaisirs d'hiver/participation

CONSIDÉRANT que Madame la conseillère Claudette Trudel Bédard organise une journée pleine air dans le cadre de Plaisirs d'Hiver 2012;

CONSIDÉRANT que cette activité aura lieu le 12 février 2012 dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette activité, elle aurait besoin d'argent pour offrir une collation aux participants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de la collation pour la journée Plaisirs d'hiver 2012 qui aura lieu le 12 février 2012 au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-014:

ADMQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2012 et l'assurance pour le directeur général au montant de 590.000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des policières et policiers provinciaux du Québec/Demande de participation publicitaire

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Rés. 2012

01-015 :

Convention collective/Acceptation et autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce document reflète les discussions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) jusqu'au 31 décembre 2015 et autorise le maire, le secrétaire-trésorier et le conseiller, Jacques Tessier à signer ledit document.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-016 :

Relais pour la vie hivernale de Hérouxville/inscription

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Hérouxville sera l'Hôte de la deuxième édition du Relais pour la vie hivernal qui a pour but d'amasser des fonds pour la recherche sur le cancer;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de former une équipe de dix personnes représentant notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle donnera un montant de 100 \$ pour la formation d'une équipe de dix (10) personnes lesquelles représenteront la municipalité au Relais pour la vie hivernale de Hérouxville servant à amasser des fonds pour la recherche sur le cancer. Cette activité aura lieu le 3 mars 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-017 :

Demande d'utilisation de la salle Aubin par le groupe Pink Floyd Illusion

CONSIDÉRANT que le groupe de musicien en partie de Sainte-Thècle désire donner un spectacle bénéfice à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT que les profits iront pour des investissements dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent de pouvoir utiliser gratuitement la salle Aubin 2 fois par mois afin de pratiquer leur musique pour ce spectacle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin deux (2) fois par mois et selon la disponibilité de la salle au groupe Pink Floyd Illusion pour pratiquer leur musique jusqu'au spectacle le 17 novembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-018 :

Locations des bâtisses municipales/tirage au sort

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle fera le tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins pour la période des fêtes 2012, le 6 février 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-019 :

Engrais Neault/lavage des camions de déneigement

CONSIDÉRANT que la compagnie Engrais Neault nous demande de venir laver leurs camions de déneigement au garage municipal durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle fixe le prix du lavage des camions de déneigement de la compagnie Engrais Neault à 25.00 \$ par camion et par lavage plus taxes pour l'utilisation de l'eau et des équipements de la municipalité au garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Normand Béland nous demande d'aviser l'entrepreneur qui fait l'entretien des chemins d'hiver de passer à plus basse vitesse sur la rue Saint-Jacques.

Yvon Goulet demande si des démarches sont entreprises pour améliorer la réception des téléphones cellulaires à Sainte-Thècle.

Yvon Richard demande des informations sur la location des bâtisses municipales.

Jeannot Lessard demande des informations sur l'achat du camion citerne.

Affaires nouvelles :

A) COMAQ/ formation pour Valérie Fiset

B) Modification de noms de rues

C) Facture de MESAR/Chevalier de Colomb

D) Demande du futur acheteur de l'Hôtel Laviolette

Rés. 2012

01-020 :

COMAQ/formation de la directrice générale adjointe

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe, Valérie Fiset à assister à la formation de la COMAQ intitulé Fiscalité municipale et principes juridiques et sera donnée les 29 et 30 mars 2012 à Drummondville. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012  
01-21 :

Modification de noms de rues (5<sup>ème</sup> avenue du Lac-Croche Sud et 6<sup>ème</sup> avenue du Lac-Croche Sud)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut modifier certaines avenues du Lac-Croche Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a une 6<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud et une 6<sup>ème</sup> Avenue B du Lac-Croche Sud;

CONSIDÉRANT QUE la 6<sup>ème</sup> Avenue B du Lac-Croche Sud n'est pas listé aux odonymes de la Municipalité de Sainte-Thècle par la Commission de toponymie;

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas de 5<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle effectue les modifications suivantes :

- Demande à la Commission de toponymie d'ajouter la 5<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud comme nom de rue de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Remplace la 6<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud par la 5<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud.
- Remplace la 6<sup>ème</sup> Avenue B du Lac-Croche Sud par la 6<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012  
01-022 :

Facture de MESAR/Chevalier de Colomb

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle aménage une salle de billard;

CONSIDÉRANT qu'ils ont besoin d'avis technique d'un ingénieur prouvant la sécurité de leur salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la facture de la firme d'ingénieurs MESAR au montant de 1 125.01 \$ pour un avis technique concernant l'aménagement de la salle de billard des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012  
01-023 :

Demande du futur acheteur de l'Hôtel Laviolette/pour aménager une terrasse sur la

rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que le futur acquéreur de l'Hôtel Laviolette, Monsieur Alan Jacob, nous demande de s'informer auprès du Ministère des Transports de la possibilité d'avoir une l'autorisation d'aménager une terrasse sur la rue Saint-Jacques devant l'Hôtel Laviolette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle fasse une demande au Ministère des Transports afin d'interdit le stationnement devant le numéro civique 300 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle (Hôtel Laviolette) et la possibilité par le propriétaire d'y aménager un terrasse sur la rue à l'emplacement du stationnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-024 :

Levée de la séance

À 20 heures et 38 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ajourer la séance au lundi 16 janvier 2012 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
maire

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 16 janvier 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
Claudette Trudel Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller

Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2012

01-025 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-026 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification du règlement 272-2010 concernant la durée de l'emprunt
4. Adoption du règlement 287-2012 décrétant l'acquisition d'un camion citerne, une piscine et deux appareils respiratoires pour le service d'incendie et un emprunt de 118 500 \$
5. Aménagement bureau et salle des caucus de l'Hôtel de ville.
6. Achat de drapeaux de la Municipalité.
7. Avis de motion pour modifier le règlement concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins
8. Questions de l'assistance
9. Affaires nouvelles:
  - A) Entente Directeur général, directeur des travaux publics, directrice générale adjointe et directrice générale adjointe par intérim.
  - B) Club FADOQ : demande de commandite
  - C) Salaire inspection des camions du service d'incendie.
  - D) Directeur des travaux publics/journée de congé 2011
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-027 :

Modification du règlement 272-2010 concernant la durée de l'emprunt

CONSIDÉRANT que le règlement 272-2010 prévoyait que l'emprunt serait

remboursé sur une période de 20 ans ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dans le cadre du programme PRECO remboursera son aide financière à la municipalité sur une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire rembourser sa partie de l'emprunt du règlement 272-2010 sur une période de 10 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie l'article 4 du règlement 272-2010 comme suit :

**Article 4 : Emprunt :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 477 892 \$ sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
COMTÉ DE LAVIOLETTE

Règlement numéro 287-2012 décrétant l'acquisition d'un camion citerne, une piscine et deux appareils respiratoires pour le service d'incendie de la municipalité de Sainte-Thècle et un emprunt de 118 500.00 \$

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'acquérir un camion, une piscine et deux appareils respiratoires pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Thècle;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière de 81 500 \$ du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD);

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2011;

Rés. 2012  
01-028 :

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un camion citerne, d'une piscine et de deux appareils respiratoires pour son service d'incendie au coût estimé à 200 000.00 \$

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 118 500.00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée le 16<sup>ème</sup> jour de janvier 2012

---

Alain Vallée  
Maire

---

Louis Paillé  
Secrétaire-trésorier

Rés. 2012  
01-029 :

Rés. 2012-01-000 : Aménagement d'un bureau et de la salle de caucus de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'aménager un bureau pour de directeur des travaux publics ainsi que réaménager la salle des caucus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'aménagement du bureau du directeur des travaux publics ainsi que la salle des caucus à l'Hôtel de Ville pour un coût n'excédant pas 6800. \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012  
01-030 :

Achat de drapeaux de la Municipalité

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de six drapeaux de la municipalité de Publicité Gilles au montant de 135.00 \$ chacun plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance subséquente un règlement pour modifier le règlement concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins de la municipalité.

Questions de l'assistance

Aucune question

Affaires nouvelles

- A) Entente Directeur général, directeur des travaux publics, directrice générale adjointe et directrice générale adjointe par intérim.
- B) Club FADOQ : demande de commandite
- C) Salaire des pompiers pour l'inspection des camions du service d'incendie.
- D) Directeur des travaux publics/Solde des journées de congé 2011

Rés. 2012  
01-031 :

Entente avec le Directeur général, le directeur des travaux publics, la directrice générale adjointe et la directrice générale adjointe par intérim.

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise ce qui suit:

- Pour le directeur général et secrétaire-trésorier, le conseil autorise le maire à signer l'entente proposée et qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour le directeur des travaux publics, la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe ainsi, l'augmentation de salaire et du régime de retraite seront les mêmes que ceux accordés aux employés syndiqués et ils bénéficieront aussi de la clause de l'IPC qui a été octroyé aux employés des travaux publics. Ces augmentations sont rétroactives aux 1 janvier 2011 et seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015. Le maire est autorisé à signer l'entente proposée avec ces deux employés.

Pour la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe par intérim, l'augmentation de salaire et du régime de retraite seront les mêmes que ceux accordés aux employés syndiqués et elle bénéficiera aussi de la clause de l'IPC qui a été octroyé aux employés des travaux publics. Ces augmentations sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et seront en vigueur jusqu'à la fin du remplacement de la directrice générale adjointe.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2012

#### 01-032 : Demande de commandite du club FADOQ

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club FADOQ pour l'organisation des jeux des aînées;

CONSIDÉRANT que ces jeux se dérouleront à la Salle Aubin de Sainte-Thècle le 1 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100.00 \$ au club FADOQ pour la réalisation de leurs jeux de secteur «Pétanque Atout».

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2012

#### 01-033 : Salaire des pompiers pour l'inspection des camions du service d'incendie.

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service d'incendie de rémunérer les pompiers pour les inspections qu'ils doivent effectuer sur les camions de ce service à tout les deux semaines à raison d'une heure chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une rémunération d'une heure au taux de 12.50\$ aux deux (2) pompiers volontaires qui effectueront l'inspection des camions d'incendie et ce selon la

fréquence établie : soit une (1) fois aux deux (2) semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-034 : Directeur des travaux publics/Solde des journées de congé de 2011

CONSIDÉRANT qu'il reste un résiduel 15.75 heures de congé mobile au directeur des travaux publics pour l'année 2011 et il nous demande de les monnayer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer le solde des heures résiduelles de congé mobile de l'année 2011 au directeur des travaux publics au taux de 75% de la rémunération normale pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012

01-035 : Levée de la séance

À 20 heures et 12 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
maire